

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

Ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

UNIVERSITÉ D'ANGERS

DOCTORAT

GRADE DE DOCTEUR

Vu le décret n° 84-573 du 5 juillet 1984 modifié relatif aux diplômes nationaux de l'enseignement supérieur

Vu le procès-verbal du jury attestant que l'intéressé a soutenu, le 4 juillet 2005 une thèse portant sur le sujet suivant : Applications de l'imagerie à la mesure des coefficients non linéaires des verres infrarouges devant un jury présidé par ANDRE MONTEIL, PROFESSEUR DES UNIVERSITES et composé de GEORGES BOUDEBS, MAITRE DE CONFERENCES, CID BARTOLOMEU DE ARAUJO, Professeur des Universités, FRANÇOIS KAJZAR, Directeur de Recherche, FRÉDÉRIC SMEKTALA, Professeur des Universités

Vu la décision dudit jury prononçant l'admission de l'intéressé

le Diplôme de docteur PHYSIQUE est délivré à M. SUDHIR CHERUKULAPPURATH né le 15 juillet 1975 à PALAKKAD, KERALA (INDE) pour en jouir avec les droits et prérogatives qui y sont attachés et confère le grade de docteur.

Fait à Nantes, le 7 novembre 2006

Le titulaire

Le Président

Le Recteur d'Académie,
Chancelier des universités

N° ANGERS 1761815

Alain BARREAU

Paul DESNEUF

/2006200406112

